

MAIRIE DE GRANGES-LES-BEAUMONT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2018
COMPTE-RENDU**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2018

Date d'affichage : 19 juillet 2018

Le **vingt six juillet deux mil dix huit**, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Granges-lès-Beaumont dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques ABRIAL, Maire.

Etaient présents : ABRIAL Jacques, BEAUGIRAUD Luc, MAURE Jérôme, SCHROL Michel, DALICIEUX Christiane, CHAZOT Christine, GUERIN Valérie, LARGEAU Marinette et RETAILLEAU Amélie formant la majorité des membres.

Etaient absents mais représentés : Mme MACHON Bernadette représentée par Mme DALICIEUX Christiane. M. COURTIAL Baptistin représenté par M. ABRIAL Jacques.

Etaient absents : Mme BACHELIN Christelle. Messieurs DELAIGUE Thierry et FREMY Samuel.

Mme GUERIN Valérie a été désignée secrétaire de la séance.

OBJET : RETRAIT PARTIEL DE LA DÉLIBÉRATION N°2018-15 DU 3 AVRIL 2018 APPROUVANT LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal, au cours de sa séance du 27 juin 2017, avait approuvé, à la majorité des suffrages exprimés (14 voix POUR avec une abstention), l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 3AU située au sud du Village et l'ouverture partielle de la zone 4AU au nord. Ces ouvertures s'accompagnant de la fermeture de la zone AUa du village, globalement il a été acté l'ouverture de 2,41 ha de zone AU précédemment fermée.

Une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme a donc été engagée avec la désignation, par le Tribunal Administratif d'un commissaire enquêteur. L'enquête publique s'est déroulée du 16 au 31 janvier 2018.

Au vu des conclusions et du rapport du commissaire enquêteur, établis après consultation des Personnes Publiques Associées et mise à disposition du dossier au public, le conseil municipal a approuvé cette modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme lors de sa séance du 3 avril dernier.

Monsieur le Maire informe les élus d'un courrier valant recours gracieux, de Monsieur le Préfet de la Drôme en date du 16 mai 2018, demandant le retrait de la délibération approuvant cette modification, au vu des remarques qui avaient été émises par courrier, lors de la consultation des Personnes Publiques Associées, estimant notamment que l'ouverture partielle de la zone 3AU du sud village n'apparaît pas justifiée.

Considérant que Monsieur le Préfet avait émis un avis défavorable quant à l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 3AU du sud village, soit 2,65 hectares par classement en zone AUa et demandant que la procédure de modification du PLU se contente de l'ouverture à l'urbanisation de la seule partie de zone 4AU au nord.

Considérant les échanges entre les services de la préfecture et les élus de la commune de Granges-Lès-Beaumont à ce sujet,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retirer la délibération n° 2018-15 en date du 3 avril 2018 en tant qu'elle ouvre à l'urbanisation, par délimitation d'une zone AUa, une partie de la zone 3AU du secteur sud du village,
- DIT que le plan de zonage sera modifié sur ce point,
- DIT que, suite à ce retrait partiel, les dispositions antérieures de la zone 3AU du Plan Local d'Urbanisme s'appliqueront sur la partie concernée du secteur sud du village,
- DIT que les autres dispositions de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme resteront inchangées,

La présente délibération sera transmise à publication dans un journal d'annonces légales, comme l'avait été la délibération d'approbation de la modification.

OBJET : NOMINATION DE MADAME CHRISTIANE DALICIEUX AU POSTE DE CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE SUPPLÉANTE AUPRÈS DE VALENCE ROMANS AGGLO

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite au décès de M. Jean-Paul ROLLAND, 1^{er} adjoint et donc de fait conseiller communautaire suppléant, il convient de désigner Mme Christiane DALICIEUX désormais 1^{ère} adjointe, conseillère communautaire suppléante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE la nomination de Mme Christiane DALICIEUX au poste de conseillère communautaire suppléante au sein des instances de Valence Romans Agglo.

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE DU DOMAINE PUBLIC HYDROÉLECTRIQUE RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

Cette convention est conclue entre EDF, Valence Romans Agglo et la commune, elle autorise Valence Romans Agglo et la commune à occuper en partie une parcelle de terrain située sur la commune (Cité de la Vanelle), faisant partie des dépendances immobilières concédées de la chute hydroélectrique de la Vanelle, dans le but exclusif d'installer, d'exploiter et d'entretenir les équipements d'un Point d'Apport Volontaire.

Le PAV sera composé des équipements suivants :

- 1 conteneur semi-enterré (CSE) pour les dépôts d'Ordures Ménagères résiduelles
- 1 conteneur aérien (CA) pour les dépôts de corps creux
- 1 conteneur aérien (CA) pour les corps plats
- 1 conteneur aérien (CA) pour le verre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer la convention mentionnée et toutes pièces y afférentes.

Séance levée à 20 heures 15.